

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 octobre 2006  
(convocation du 16 octobre 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Octobre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTEMARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BRON Jean-Charles, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Didier, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUPPE Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 20)  
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. DAVID Alain à Mme. CARTRON Françoise  
M. DOUGADOS Daniel à Mme de FRANCOIS Béatrice (absent de 10 h à 11 h)  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues  
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis  
M. SEUROT Bernard à M. BELLOC Alain  
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. FLORIAN Nicolas

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. MAURIN Vincent  
M. GRANET Michel à M. MONCASSIN Alain  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. NEUVILLE Michel à M. MILLET Thierry (à partir de 11 h 00)  
Mme. PARCELIER Muriel à M. BREILLAT Jacques  
M. REDON Michel à Mme. DELAUNAY Michèle  
M. RESPAUD Jacques à M. JAULT Daniel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - immeuble situé 31 rue de l'Arsenal - Cession à la SA d'HLM  
DOMOFRANCE - Autorisations - Décision**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Ville de Bordeaux notre Etablissement a récemment exercé son droit de préemption urbain à des fins communales en vue de l'acquisition de l'immeuble bâti situé 31 rue de l'Arsenal à BORDEAUX, cadastré OX n° 83 pour un contenance de 662 m<sup>2</sup> appartenant à l'Office National des Forêts.

Au regard du Programme Local de l'Habitat la maîtrise et la réalisation de logements locatifs sociaux dans cet immeuble, d'une surface habitable d'environ 700 m<sup>2</sup>, présente un réel intérêt car elle permettra de mener une action significative en matière de mixité sociale dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par la SA d'HLM DOMOFRANCE.

En effet ce bailleur social envisage de créer dans cet immeuble 6 logements financés an PLUS.CD destinés à favoriser le relogement de l'opération de renouvellement urbain de Saint Jean.

C'est ainsi qu'il vous est aujourd'hui proposé d'autoriser la cession de cet immeuble, libre de toute occupation, sur la base du prix de revient de la mise en réserve foncière, à savoir le prix d'achat global de 778 941,96 euros, accepté par les Services Fiscaux, ainsi que des frais d'acquisition supportés par notre Etablissement et non connus à ce jour, le tout restant actualisable de la date de règlement du prix principal d'acquisition par la Communauté Urbaine de Bordeaux jusqu'à celle du règlement définitif par la SA d'HLM DOMOFRANCE.

A titre indicatif il peut être rappelé que le taux d'actualisation de référence pour les immeubles acquis en 2005 a été fixé à 3,46 % par délibération du Conseil de Communauté du 20 janvier 2006.

Il est à préciser que les Services Fiscaux, régulièrement consultés, n'ont pas d'objection à formuler sur les modalités de cette mutation.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

## **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable avec la SA d'HLM DOMOFRANCE, dont le siège social est situé 110, avenue de la Jallère à BORDEAUX en vue de la cession à son profit de l'immeuble bâti situé 31 rue de l'Arsenal à BORDEAUX, cadastré OX n°83 pour 662 m<sup>2</sup> moyennant le prix de revient tel que défini ci-dessus en vue de lui permettre de mener à bien la réhabilitation et la réalisation de logements locatifs sociaux en conformité avec les objectifs de mixité sociale du PLH
- à signer l'acte de cession et tous autres documents afférents à cette mutation

## **B - DECIDER**

Que le montant de la recette provenant de cette aliénation sera versé au Budget de l'exercice en cours (Chapitre, 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A 430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 octobre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
10 NOVEMBRE 2006

M. BERNARD LABISTE

